

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 8 février 2019

Convocation du 1^{er} février 2019

Présents : M. Moutarlier Jean-Paul, Maire - M. Huguenin Alain - Mme Walter Mariette - Mme Fremy Maria - M. Estavoyer Paul-Luc, Adjoints – M. Badiqué Sylvain (retard – présent à partir du rapport n°3) - M. Fricker Didier - M. Groetz Alexandre - Mme Wirz Catherine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. Pacaud Pierre, pouvoir à Mme Fremy Maria
Mme Ochem Aurélie, pouvoir à M. Estavoyer Paul-Luc
Mme Lechguer Najat

Absents :

M. Brun Alain
Mme Communod Francine
Mme Noël Audrey

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance

Alexandre GROETZ est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2018

Monsieur Alain Huguenin, 1^{er} Adjoint, demande qu'il soit précisé, dans le procès-verbal, la correction apportée au point n°11 au cours de la séance du 14 décembre 2018 (concernant la vente des coupes et produits des coupes de bois 2019) : le type de coupe des parcelles 19a et 20a sera en futaie affouagère (et non en bois façonné bord de route).

Approuvé à l'unanimité en prenant en compte la correction décrite précédemment.

Entrée en séance de Monsieur Sylvain BADIQUE.

3) Adhésion à l'association Belfort Tourisme (mini-golf)

En 2018, la Commune avait adhéré à l'association Belfort Territoire de Tourisme. L'adhésion est annuelle et s'élevait à 45 €.

L'association nous propose de renouveler notre adhésion pour 2019. Les modalités de la cotisation et son montant reste inchangé (45 €).

Le Conseil municipal doit délibérer sur le renouvellement de cette adhésion.

Approuvé à l'unanimité.

4) Forêt : vente de bois de la « Ragie du Bailly »

Monsieur Laurent Hartmann, de la société L.H.B.I, propose d'acheter 5 grumes issues de chênes déracinés dans la parcelle 23 du bois de la Ragie au Bailly (ex-tennis), au prix de 120 €/m³. Cela représente 6 à 8 m³. Le façonnage serait à la charge de l'acheteur.

Le Conseil municipal doit délibérer sur cette proposition.

Approuvé à l'unanimité.

5) Forêt : fixation du prix du stère pour l'affouage de fond de coupe

Lorsqu'une parcelle est vendue en « bloc et sur pied », il reste, après le passage des bucherons, du bois de chauffage facile à réaliser par des affouagistes (cela s'appelle un fond de coupe).

Il est demandé au Conseil de fixer un prix du stère pour l'affouage de fond de coupe.

Il est proposé un prix à 3.00 €/stère.

Monsieur Alain Huguenin, 1^{er} Adjoint, ne prend pas part au vote.

Approuvé à l'unanimité.

6) Travaux forestiers 2019

Les services de l'ONF nous ont fait parvenir le programme-devis de travaux à réaliser en forêt communale au cours de l'année 2019.

Ce programme-devis concerne les parcelles 1, 6, 13, 22, 24, 25, 29, 31 pour un coût total estimé de 9 455.30 € HT soit 10 400.83 € TTC. Il comporte uniquement des travaux d'investissement.

Le conseil municipal doit délibérer sur ce programme et son coût.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019.

Approuvé à l'unanimité.

7) Convention avec le Centre de Gestion de la FPT pour la réalisation du contrôle des agrès sportifs et des aires de jeux

Le Centre de gestion (CDG) a sondé les communes concernant l'utilité de développer, en son sein, une activité de contrôle des agrès de football, de handball, de basketball et de hockey, et celle des aires de jeux. 86 % des communes, dont la nôtre, se sont montrées intéressées par cette proposition.

Par délibération en date du 16 octobre 2018, le Conseil d'Administration du CDG a décidé de mettre à disposition des collectivités qui en feront la demande, à compter du 1^{er} janvier 2019, ses agents techniques au coût unique de :

- 23 € par agrès de football, de handball, de basketball et de hockey,
- 50 € par aires de jeux.

Il s'agit pour le CDG d'assurer la mission administrative complète qui l'amènera à détenir une copie de tous les actes, rapports, analyses et autres remarques qu'il sera amené à enregistrer.

Sur le plan juridique, cette activité s'analyse comme un marché à faible montant qui suppose que la collectivité manifeste son intérêt par une délibération autorisant la signature d'une convention avec le CDG.

En ce qui nous concerne, cette prestation est actuellement exécutée par un prestataire privé et nous a coûté 860.11 € en 2017 et 874.34 € en 2018, pour 12 buts et 2 aires de jeux. Suivant la proposition du CDG, cela nous reviendrait à 376 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de répondre favorablement à la proposition de prestation du CDG et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019.

Approuvé à l'unanimité.

8) Aménagement de sécurité rue de Pérouse/impasse du Trovaire

Dans l'objectif de réduire la vitesse de circulation rue de Pérouse, la Commune a étudié la possibilité d'installer des feux « récompenses » à l'intersection de plusieurs carrefours.

Afin de tester cette solution, il est envisagé de mettre en place ce dispositif à l'intersection de la rue de Pérouse et de l'impasse du Trovaire.

L'aménagement consisterait à installer 3 feux disposés, l'un impasse du Trovaire, et les 2 autres de chaque côté de la route de Pérouse en protection du passage piéton existant dans le secteur.

Le coût de cet aménagement est évalué à 20 300 € HT, soit 24 360 € TTC.

Un crédit de 20 000.00 € avait été inscrit au budget communal 2018, en prévision du financement de ce type de dispositif. Ce crédit d'investissement a été reporté.

Le Conseil municipal doit délibérer sur cette proposition et adopter l'inscription de crédits complémentaires (5 000.00 €) au budget communal 2019 (section d'investissement, chapitre 21/article 21534) pour financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité.

9) Demande de subvention à Grand Belfort Communauté d'Agglomération (valorisation du patrimoine) : travaux dans le cimetière communal

En 2018, la Commune a réalisé des travaux d'aménagement qui ont consisté :

- en la réalisation de réseaux permettant l'évacuation des eaux pluviales du cimetière,
- et le réaménagement des allées piétonnes.

Le coût de ces travaux a été 38 680.00 € HT, soit 46 416.00 € TTC. Les frais sont partagés entre les communes (90% pour Chèvremont et 10% pour Fontenelle)

Par ailleurs, et afin de valoriser ce cimetière qui est un lieu de mémoire situé à proximité immédiate des lieux de vie de la commune de Chèvremont (écoles, église, crèche, mairie, Chougalante et salles associatives), il est prévu de réaliser des embellissements à caractère patrimonial :

- mise en place d'une fontaine à eau,
- réparation, décapage et remise en peinture des grilles,
- nettoyage de la croix, de la tombe centrale et des piliers d'entrée.

Les communes prennent à leur charge la remise en état des allées. En revanche la réhabilitation des grilles et le traitement des éléments monumentaux (croix, tombe centrale, piliers) ainsi que la création d'une fontaine relèvent de la valorisation du patrimoine local.

C'est sur ces points qu'il est envisagé de solliciter une subvention au titre de la politique communautaire de valorisation du patrimoine des communes.

La dépense se monte à 25 500 € pour laquelle une subvention de 50 % du coût est demandée soit 12 750 €.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses à la charge des communes (90% Chèvremont et 10 % Fontenelle) :

	H.T.
Travaux d'évacuation des eaux pluviales	16 280.00 €
Travaux de réaménagement du cimetière	22 400.00 €
TOTAL des dépenses	38 680.00 €

Dépenses pour lesquelles un financement de 50 % par le Grand Belfort est demandé :

Réparation, décapage et mise en peinture des grilles : 19 200 €
Mise en place d'une fontaine : 2 300 €
Nettoyage et valorisation croix, tombe centrale et piliers : 4 000 €

Le coût total de ces travaux serait de 25 500 € HT dont la charge serait ainsi répartie :

Grand Belfort : 12 750 €
Commune de Chèvremont : (90 % du solde) : 11 475 €
Commune de Fontenelle (10 % du solde) : 1 275 €

Le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (au titre de la valorisation du patrimoine) suivant les modalités décrites précédemment.

Approuvé à l'unanimité.

10) Demande de subvention DETR 2019 (travaux école publique)

11) Demande de subvention DSIL 2019 (travaux école publique)

Comme chaque année, la Commune a la possibilité de présenter des demandes de subventions au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local).

Cette année, il est proposé de demander un financement DETR 2019 et DSIL 2019 pour l'opération de réhabilitation de l'école publique :

Présentation de l'opération :

La commune de Chèvremont s'est engagée dans un vaste programme de réhabilitation de son école publique et du centre culturel qui a débuté par la réfection de la toiture et la mise en place des équipements électriques nécessaires à l'installation du dispositif « école numérique ». Une première approche des travaux d'amélioration thermique s'établit à 120 000 €.

En fait, l'approfondissement du diagnostic technique conduit à mener, sur les prochaines années, une réhabilitation complète prenant en compte la nécessité d'une mise aux normes totale de l'établissement.

LE PROGRAMME DEFINITIF

Ce programme inclut donc les travaux suivants :

- le changement des menuiseries intérieures et extérieures : 93 370 € HT,
 - l'isolation intérieure et la mise en peinture : 70 911,20 € HT,
 - l'électricité et l'éclairage (mise aux normes, éclairage LED) : 43 400 € HT,
 - les postes sanitaire et chauffage : 24 400 € HT.
 - le revêtement de sol : 12 092 € HT,
 - le désamiantage : 18 600 € HT,
 - l'accessibilité PAR (création de sanitaires, divers travaux) : 22 500 € HT,
- soit un total de : 285 273 € HT.

L'étude relative à l'extension sud (plan joint) met en évidence l'impossibilité, compte tenu de la structure métallique, d'aboutir à un résultat satisfaisant malgré de lourds investissements (toiture métallique à refaire avant 10 ans, existence de ponts thermiques, démolition nécessaire de la mezzanine existante pour des raisons de sécurité).

Le Conseil Municipal a donc délibéré afin de procéder à la démolition de cette extension et de reconfigurer complètement le niveau de l'école maternelle en reconstruisant une salle de sieste. Après cette opération, le bâtiment sera plus compact et les espaces intérieurs seront optimisés.

Le coût total de l'opération (démolition, réaménagement de l'espace école maternelle, reconstruction), se monte à 217 755 € HT.

S'ajoutent à ces deux rubriques deux options sur lesquelles le Conseil Municipal ne s'est pas encore prononcé :

- la réalisation d'une aire de récupération des eaux de pluie – 21 500 € HT,
- l'installation de panneaux photovoltaïques (étude en cours).

Le total de l'opération s'établit donc à 503 028 € HT hors options énoncées plus haut.

Echéancier de réalisation

La complexité de diverses opérations (démolition, restructuration, désamiantage, reconstruction, remise aux normes), nécessite une programmation pluriannuelle qui s'étalera de 2019, année de démarrage des travaux, à 2021 voire 2022.

La réalisation de cet important programme devra en effet être compatible avec le fonctionnement normal de l'école, ce qui allonge considérablement le délai de réalisation des travaux. Le plan de financement s'en trouve donc rendu plus complexe, puisque le programme s'établit sur plusieurs exercices budgétaires.

Plan de financement prévisionnel :

Fonds privés : sans objet.

Financements publics :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	%	Montant de l'aide
DETR	Sollicité	436 208.00 €	34.40 %	150 000.00 €
DSIL	Sollicité	436 208.00 €	32.10 %	140 000.00 €
Autres (à préciser) : Conseil Départemental (fonds d'aide aux communes)			9.17 %	(2020) 40 000.00 €
			9.17 %	(2021) 40 000.00 €
Autofinancement			15.16 %	66 208.00 €
TOTAL des financements publics			100 %	436 208.00 €

Le Conseil municipal doit délibérer.

Approuvé à l'unanimité.

12) Travaux d'économie d'énergie de l'école et du centre culturel et travaux de réaménagement de l'école maternelle : mission SPS et mission de contrôle technique

Dans le cadre des travaux d'économie d'énergie de l'école et du centre culturel et des travaux de réaménagement de l'école maternelle, la Commune doit prévoir le recrutement de prestataire(s) pour assurer :

- la mission SPS : la coordination sécurité protection de la santé vise, pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs. À cet effet, le maître d'ouvrage désigne un coordonnateur SPS, dont les rôles, missions et responsabilités sont définis par le Code du travail.

- la mission de contrôleur technique (CT) : le contrôle technique construction a pour principal objectif de contribuer à la prévention des aléas techniques susceptibles de se produire lors de la conception et de la réalisation des ouvrages.

Il s'agit de missions obligatoires pour les maîtres d'ouvrage lors de la mise en œuvre d'opération portant sur le BTP.

Le coût prévisionnel de la mission SPS s'établit à 2 900.00 € HT, soit 3 480.00 € TTC.
Celle de la mission de CT à 5 400.00 € HT, soit 6 480.00 € TTC.

Afin de pouvoir rapidement mettre en place ces missions, le Conseil municipal est sollicité pour adopter leur mise en œuvre et l'inscription des crédits nécessaires au budget 2019 (section d'investissement : chapitre 23/article 2313).

Approuvé à l'unanimité.

13) Grand débat national

En ce qui concerne le « Grand débat National », la Commune a dernièrement informé ses habitants, par le biais « d'info actu », des possibilités de dépôt de leurs contributions en Mairie ou directement sur le site internet du Grand débat National : www.granddebat.fr ou par courrier postal à Mission Grand Débat National - BP 70 164 - 75 326 PARIS Cedex 07.

Il est proposé de débattre en séance sur ce sujet.

Monsieur le Maire propose la mise en disposition à titre gratuit d'une salle aux administrés qui souhaiteraient organiser un débat. En ce qui concerne les « doléances » formulées, 2/3 personnes se sont manifestées.

Monsieur le Maire propose ensuite aux conseillers de débattre librement.

14) Questions et informations diverses

Monsieur le Maire expose le problème du plafond de l'église : une réfection de ce plafond doit être entreprise → inscription d'une somme au budget primitif 2019.

Question du public présent : Monsieur CONTER soulève le problème du compteur LINKY et surtout la façon d'agir d'ENEDIS et SOLUTION 30 tous d'eux prestataires.

Monsieur CONTER demande à Monsieur le Maire la mise à disposition gracieuse d'une salle pour organiser une réunion publique : l'objectif est d'expliquer à la population à quoi elle s'exposerait en prenant ce compteur.

Monsieur le Maire est d'accord pour l'octroi d'une salle.

Fin de séance : 21h00.